

CHARTE DE QUALITÉ

FORMATION PROFESSIONNELLE

FOLIATECH FRANCE 8 rue Albert Thomas, 38200 Vienne

SAS au capital de 40 420€ - RCS Lyon B 801 756 404

SIRET: 801 756 404 00035

N° de TVA intra-communautaire : FR91 801 756 404 N° de déclaration d'Activité de formation : 84691582169

09 70 72 17 16 www.foliatech.fr



Dans le cadre de sa mission de formation professionnelle à destination des utilisateurs des solutions applicatives et logicielles métiers développées par FOLIATECH FRANCE, FOLIATECH FRANCE décrit dans la présente charte les méthodes et moyens mis en place pour garantir aux entreprises et à leurs salariés la qualité attendue des formations dispensées.

Lahcen CHAABA Responsable du centre de formation FOLIATECH FRANCE



1. MISSIONS DE FORMATION DE FOLIATECH FRANCE

Dans le cadre de son offre de services complémentaires au développement de logiciels métiers, FOLIATECH FRANCE est habilité à proposer des actions de formation à ses clients.

Les formateurs possèdent des connaissances et des savoirs-faires spécifiques et régulièrement actualisés. Ils se conforment également à la démarche de qualité continue initiée par FOLIATECH FRANCE et sont capables de conceptualiser leurs pratiques et d'adapter les contenus de formation aux attentes et aux niveaux des stagiaires.

Les formateurs constituent et participent activement aux groupes de travail préparatoires à la mise en place des actions de formation pour analyser les besoins, définir les objectifs et les contenus, organiser les dispositifs de formation, préparer la coordination des différentes actions et le fonctionnement en réseau des différents formateurs. FOLIATECH FRANCE organise des réunions pédagogiques avant et après les actions de formation.

Les formateurs participent à la conception et à la mise à jour du programme de formation et participent conjointement à la rédaction et à la mise à jour des supports pédagogiques à destination des stagiaires. Ils participent également à l'évaluation des actions de formation.

Les formateurs exercent leurs activités selon différentes modalités :

- animation de groupe en présentiel sur site (de FOLIATECH FRANCE ou chez le client)
- animation et accompagnement dans le cadre de la formation en distanciel

Les formateurs veillent à favoriser l'engagement des stagiaires et à leur apprentissage. Ils vérifient ainsi la présence effective des stagiaires inscrits au début et au cours de la session de formation. À défaut d'information communiquée (retards éventuels, départs anticipés et autres motifs), ils en informent immédiatement le responsable de la formation FOLIATECH FRANCE de toute absence, retard, départ anticipé et imprévu. Ce dernier relayera ainsi l'information au client donneur d'ordre ou au financeur.

2. RAPPELS DES TEXTES APPLICABLES

Textes de lois

- → Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, article 6
- → Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle



- → Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- → Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- → Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail
- → Code du travail : articles L.6316-1 à L.6316-5, articles R.6316-1 à R.6316-7

Document de référence

→ Guide de lecture du référentiel national qualité

3. CRITERES DE QUALITÉ DE NOS FORMATIONS

La qualité d'une action de formation FOLIATECH FRANCE s'apprécie selon les 7 critères définis par le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle que FOLIATECH France s'engage à :

- 1. Garantir une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus.
- 2. Identifier précisément les objectifs des prestations proposées et les adapter aux publics bénéficiaires lors d la conception de la prestation.
- 3. Adapter les dispositifs d'accueil, d'accompagnement, de suivi pédagogique et d'évaluation au public formé.
- 4. Vérifier et s'assurer de la bonne adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- 5. Vérifier la qualification et le développement des connaissances et des compétences des formateurs chargés de la mise en œuvre des actions de formation.
- 6. Veiller et s'investir dans son environnement professionnel.
- 7. Recueillir et prendre en compte les appréciations et les réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

4. MOYENS DE CONTRÔLE

FOLIATECH FRANCE veille au bon déroulement des actions de formation dispensées tout au long du processus de formation. Ce suivi est réalisé en amont, pendant à après l'action de formation et peut revêtir plusieurs formes :

- Le contrôle des documents :



Effectué par le responsable de formation FOLIATECH GROUPE ou par délégation au formateur réalisant l'action de formation. Ce contrôle permet de s'assurer de la conformité des documents et des échanges avec les différents interlocuteurs : prospects, stagiaires, employeurs, financeurs...).

- Le contrôle sur site :

Effectué par le responsable de formation FOLIATECH GROUPE ou par délégation au formateur réalisant l'action de formation. Il permet l'évaluation de la session de formation en cours et l'adaptation si besoin du déroulement de l'action de formation directement sur le lieu de formation indiqué dans la convention de formation.

- Le contrôle en ligne :

Effectué par le responsable de formation FOLIATECH GROUPE ou par délégation au formateur réalisant l'action de formation. Il permet l'évaluation de la session de formation en cours et l'adaptation si besoin du déroulement de l'action de formation, aux moyens déployés pour la formation en distanciel.

- Le contrôle par enquête auprès des stagiaires :

En sus des questionnaires de satisfaction ad hoc remise individuellement à chaque stagiaire, FOLIATECH FRANCE peut prendre contact avec un ou plusieurs stagiaires présents afin de vérifier la réalité, la qualité et l'adéquation de la formation avec les documents remis. Cette prise de contact peut aussi être ciblée vers les responsables chargés de formation continue des clients ou donneurs d'ordre ou commanditaires. Ce contrôle est principalement effectué sous forme d'entretien téléphonique ou d'entretien par email.

5. SANCTIONS

En cas d'anomalies ou de non-respect des dispositions légales et réglementaires de la part du formateur, celui-ci s'expose aux sanctions ci-dessous :

- Gel de ses interventions à venir :

- Annulation pure et simple du contrat en cours ;

- Prise en charge du coût de remplacement du formateur

- Signalement auprès des autorités compétentes.

Lorsque FOLIATECH envisage une prise de sanction, il convoque le formateur par courriel ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre

FOLIATECH FRANCE

décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Le cas échéant, l'entretien pourra être effectué à distance.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION DES DONNÉES

Les supports de formation sont la propriété intellectuelle de FOLIATECH FRANCE. Les parties s'engagent à respecter les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel. FOLIATECH FRANCE est engagé dans une démarche de protection des données à caractère personnel qu'il traite. La collecte de ces données est strictement nécessaire à la conduite des actions de formation de FOLIATECH FRANCE et obéit à un cadre strict. La politique de protection des données de FOLIATECH FRANCE est disponible sur le site internet : https://foliatech.fr/mentions-legales/.

La présente charte est entrée en vigueur le 03 janvier 2022.

Dernière mise à jour : le 01 janvier 2024.

Lahcen CHAABA Responsable du centre de formation FOLIATECH FRANCE

Signature du client/commanditaire :

